



Description de projet - Sommaire
projet de charbon cokéfiabie Michel Creek
Mine Loop Ridge

Août 2015



Description de projet - Sommaire
projet de charbon cokéfiabie Michel Creek
Mine Loop Ridge

Présenté à :

BC Environmental Assessment Office

1st Floor 836 Yates Street
PO Box 9426 Stn Prov Govt
Victoria, BC, V8W 9V1

Et

Agence canadienne d'évaluation environnementale

410-701, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1C6

Présenté par :

CanAus Coal Limited
Août 2015



Description de projet- Sommaire
projet de charbon cokéfiabie Michel Creek
Mine Loop Ridge

5000, Autoroute 43
Sparwood (Colombie-Britannique)
Canada
V0B 2G1

Personnes-ressources

John Pumphrey
Directeur de l'exploitation
+1.778.518.0775
jpumphrey@canaus.ca

Mark Vendrig
Chef de projet, Évaluation environnementale et obtention de permis
+1.604.657.2727
mvendrig@canaus.ca

Date

Août 2015

Table des Matières

1	Renseignements généraux sur le projet	1
1.1	Introduction	1
1.2	Le promoteur	3
2	Le projet proposé	4
2.1	Aperçu du projet minier	5
2.2	Calendrier de projet	6
2.3	Ouvrages proposés	9
2.4	Activités du projet	12
2.5	Cadre réglementaire	13
2.5.1	Contexte réglementaire provincial	13
2.5.2	Contexte réglementaire fédéral	13
2.5.2.1	Loi sur les explosifs	13
2.5.2.2	Loi sur les pêches	14
2.5.2.3	Loi sur la protection des eaux navigables	14
2.5.2.4	Loi sur les transports au Canada	14
2.5.2.5	Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs	14
2.5.2.6	Loi sur les espèces en péril	14
2.5.2.7	Soutien financier gouvernemental	15
2.5.2.8	Loi sur les Indiens	15
2.5.2.9	Études régionales	15
3	Paramètres physiques et biologiques	16
3.1	Évaluation préliminaire des effets	18
3.2	Qualité de l'eau	19
3.3	Les poissons et l'habitat des poissons	20
3.4	Oiseaux migrateurs et oiseaux nicheurs	20
3.5	Espèces en péril	20
3.6	Le territoire domanial	21
3.7	Effets cumulatifs	21
3.8	Les peuples autochtones	22
4	Activités de consultation et de participation	23
4.1	Plan de consultation et de participation	23
4.2	Consultation des groupes autochtones	25
4.3	Principaux commentaires et préoccupations exprimés à ce jour	26
4.3.1	Thèmes généraux	26
4.3.2	Préoccupations environnementales	26
4.3.3	Préoccupations socio-économiques	27

Liste des Figures

Figure A	: Zones des permis de CanAus sur Loop Ridge et emplacement du projet	2
Figure B	: Zones des permis et mine de Loop Ridge	8
Figure C	: Plan conceptuel du site	11

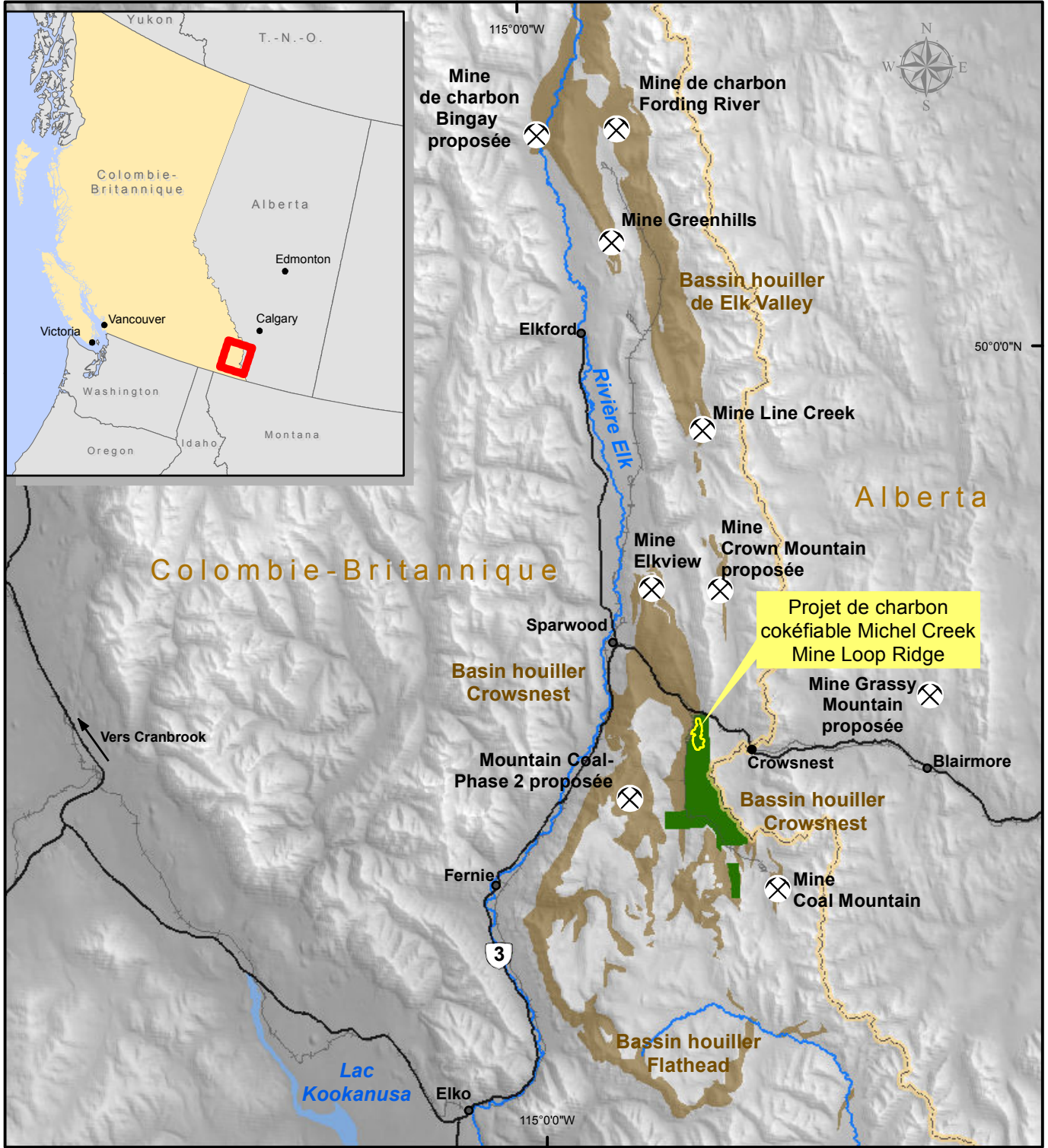
1 Renseignements généraux sur le projet

1.1 Introduction

CanAus Coal Limited (CanAus) est une société du secteur des ressources naturelles basée au Canada et située à Sparwood, en Colombie-Britannique. CanAus est une filiale détenue en totalité par CoalMont Pty Ltd (CoalMont), une société privée australienne en développement des ressources. Les activités de CanAus se concentrent sur l'exploration et le développement du projet de charbon cokéfiabie Michel Creek proposé (PCCMC ou le projet), situé dans le bassin houiller Crowsnest, en Colombie-Britannique, au Canada. CanAus détient les droits sur les zones de permis de Loop Ridge, zones qui renferment des ressources importantes de charbon cokéfiabie principalement connues sous les noms des gisements Loop Ridge, Michel Head et Tent Mountain, situés à environ 15 km au sud-est de Sparwood, en Colombie-Britannique (Figure A).

CanAus croit que l'excellence en matière de sécurité au travail, de rendement environnemental et d'intendance est primordiale aux succès de nos opérations. À cette fin, nous croyons que la planification et le développement de nos projets doivent avoir comme base une évaluation approfondie des effets de nos activités. Afin de satisfaire à ces principes, CanAus est d'avis qu'elle doit entreprendre une évaluation des impacts environnementaux et sociaux approfondie du projet de charbon cokéfiabie Michel Creek proposée dans le but d'évaluer de façon méthodique les aspects écologiques, socio-économiques et culturels du projet. CanAus s'engage à procéder à l'évaluation de manière ouverte et transparente, ce qui inclura un niveau approprié de révision, d'analyse et d'apports de la part des communautés, des gouvernements locaux, des organismes de réglementation, des Autochtones et du public en général.

Ce document, *Description de projet - projet de charbon cokéfiabie Michel Creek* (Description de projet ou DP), a été élaboré et est présenté par CanAus afin d'initier le processus requis pour garantir et obtenir la totalité des approbations, permis et licences d'évaluation environnementale nécessaires pour entreprendre le développement des gisements de charbon de Loop Ridge, situés sur nos propriétés associées au PCCMC. Notre intention est d'extraire et de traiter le charbon cokéfiabie de notre gisement Loop Ridge et de transporter ce charbon vers le port pour la vente à l'exportation. Ce faisant, nous avons l'intention de gérer efficacement tous les résidus issus du projet et de finalement désaffecter et remettre en état la totalité du site afin de permettre le retour aux usages antérieurs de la terre.



0 5 10 15
 Kilomètres
 1:600,000

Légende

— Frontière provinciale ZONES de Permis de CanAus Bassins houillers

Notes:

1. NAD 1983 UTM Zone 11N

Document Path: D:\Projects\Consult_5\CanAus\MXD\Loop_Ridge\Project_Description\Revised_Maps\September_2015\Executive_Summary\French_Version_Maps\Figure_A_Overview_map_French_Version.mxd

Projet No.:	Projet:	Client:	Figure: A Emplacement de la propriété Loop Ridge de CanAus
Date: Septembre, 2015	Project de Charbon Cokéifiable Michel Creek		
Dessiné par: SMART MAP	Approuvé par: Consult 5 Inc.		

1.2 Le promoteur

CanAus Coal Limited est le promoteur du projet et elle sera également l'exploitant du projet :

CanAus Coal Limited
5000, Autoroute 43
Sparwood (Colombie-Britannique)
CANADA
VOB 2G1

Site Web : www.canaus.ca

Le principal représentant de CanAus Coal est :

Personne-ressource : John Pumphrey -- Directeur de l'exploitation

5000, Autoroute 43
Sparwood (Colombie-Britannique)
CANADA
VOB 2G1

Téléphone : +1.778.518.0775

Courriel : jpumphrey@canaus.ca

Pour l'évaluation environnementale (ÉE), la principale personne-ressource est :

Personne-ressource : Mark Vendrig, Chef de projet - Évaluation environnementale et obtention de permis

5000, Autoroute 43
Sparwood (Colombie-Britannique)
CANADA
VOB 2G1

Téléphone : +1.604.657.2727

Courriel : mvendrig@canaus.ca

La gestion de toutes les activités associées au projet et au site Loop Ridge sera sous la responsabilité directe des employés de CanAus, bien qu'un certain nombre d'activités particulières pourraient être envoyées en sous-traitance au cours des phases de développement et d'exploitation.

2 Le projet proposé

La zone du permis du PCCMC est située à 15 km au sud-est de Sparwood, en Colombie-Britannique (C.-B.), au sein de la Elk Valley, et fait partie du bassin houiller Crowsnest dans la section sud-est de la Colombie-Britannique. La propriété concernée par les permis est constituée de trois différents gisements qui sont nommés Loop Ridge, Michel Head et Tent Mountain.

La zone du projet renferme actuellement les permis houillers suivants, en date d'août 2014.

Permis	Zone (ha)	Zone d'exploration	Statut	Demandeur
418319	409	Loop Ridge (Main)	Accordé	CanAus
418318	417	Tent Mountain	Accordé	CanAus
418317	342	Michel Head	Accordé	CanAus
418629	1	Loop Ridge Ouest	Accordé	CanAus
418630	4	Loop Ridge Ouest	Accordé	CanAus
418628	24	Loop Ridge Ouest	Accordé	CanAus
418631	151	Loop Ridge Nord	Accordé	CanAus
418632	1160	Loop Ridge Sud I	Accordé	CanAus
418634	1049	Loop Ridge Sud II	Accordé	CanAus
418624	689	Loop Ridge Sud III	Accordé	CanAus
418625	133	Loop Ridge Sud IV	Accordé	CanAus
418633	326	Loop Ridge Sud V	Accordé	CanAus
418627	27	Loop Ridge Sud VI	Accordé	CanAus
418626	408	Loop Ridge Ouest	Accordé	CanAus
Zone totale	5 140 ha.			

Bien que le projet se situe en totalité sur des terres privées en fief simple, il repose également au sein du territoire traditionnel revendiqué de la nation Ktunaxa. CanAus a l'intention de travailler de concert avec la nation Ktunaxa tout au long des processus de consultation et de réglementation, et a déjà d'ailleurs rencontré des représentants de la nation Ktunaxa en plusieurs occasions lors de l'élaboration de la présente description de projet.

Tous les droits de surface de la zone du projet (c.-à-d. les zones des permis) sont tenus à titre privé par Jemi Fibre Corp. dans le cadre de propriété franche de la parcelle 21 de Tent Mountain. Le site est recouvert de forêts gérées de manière active et, selon les études actuelles, il n'y a pas de peuplements de forêts anciennes sur le site du projet. Quelques arbres matures sont présents sur le site et la couverture de forêt mature comporte certaines caractéristiques de peuplement ancien. Selon le Lethbridge Daily Herald de 1908, la majeure partie du site a brûlé autour de 1900 lors de la période des incendies causés par le développement du chemin de fer.

Le projet est également susceptible d'intéresser la bande indienne de Shuswap, la Première Nation Stoney Nakoda, la Première Nation Piikani et la Métis Nation.

Le projet n'est situé à proximité ou à l'intérieur d'aucune aire protégée légalement ou reconnue internationalement ni de terres de la Couronne. Le territoire domaniale le plus proche est la Réserve fédérale de charbon, située à environ 4 km à l'est, et séparée par d'imposantes barrières naturelles.

Le projet se situe à l'intérieur du Territoire revendiqué par la nation Ktunaxa et présente un intérêt potentiel pour la bande indienne de Shuswap, la nation Stoney Nakoda et la nation Piikani.

Cette *Description de projet* – n'aborde que le développement proposé pour le gisement Loop Ridge (figure B). Les gisements Michel Head et Tent Mountain devront être définis davantage à partir d'explorations additionnelles. Cependant, les renseignements actuels indiquent qu'ils renferment un potentiel d'environ 10 années de production supplémentaire.

2.1 Aperçu du projet minier

CanAus propose le développement du projet, lequel ne concerne que l'extraction du gisement Loop Ridge. Le projet inclut :

- Une production annuelle de 3,5 millions de tonnes de charbon brut (2,1 millions de tonnes de charbon propre) – en se basant sur la capacité de traitement de l'usine;
- un taux moyen de production de 5 800 tonnes de charbon propre par jour (tpj), en se basant sur une période d'activité de 365 jours;
- une durée de vie de la mine de Loop Ridge de 10 ans avec le potentiel d'ajouter environ 10 années à la durée de vie du projet en présumant des résultats d'exploration positifs provenant des autres zones de permis détenues par la compagnie; et
- une estimation initiale de l'empreinte du projet sur les 10 années de vie de la mine d'environ 1 000 ha.

Le point central du projet se situe approximativement aux coordonnées suivantes :

UTM	660 000E, et 5 498 000N (NAD 83)
Latitude :	49° 38' 54.91" N
Longitude :	114° 46'08.82" O

L'extrémité nord de la propriété du projet se trouve à environ 2 km au sud de l'autoroute Crowsnest Pass (Aut. 3) et environ 15 km au sud-est de Sparwood, C.-B.

Une route d'accès toute température part présentement de l'autoroute pour se rendre jusqu'au site.

Le Chemin de fer Canadien Pacific (CP), reliant l'Est du Canada au port de Vancouver (Colombie-Britannique) a une ligne ferroviaire à la limite nord de la zone du projet et l'aéroport commercial le plus près se situe à Cranbrook (pop. : 19 000), à environ 125 km vers l'ouest. L'aéroport international le plus près se trouve à Calgary, AB (261 km au nord-est du site) et la frontière américaine se situe approximativement à 92 km au sud, par l'Autoroute 3 et l'Autoroute 93, vers le Montana et l'Idaho.

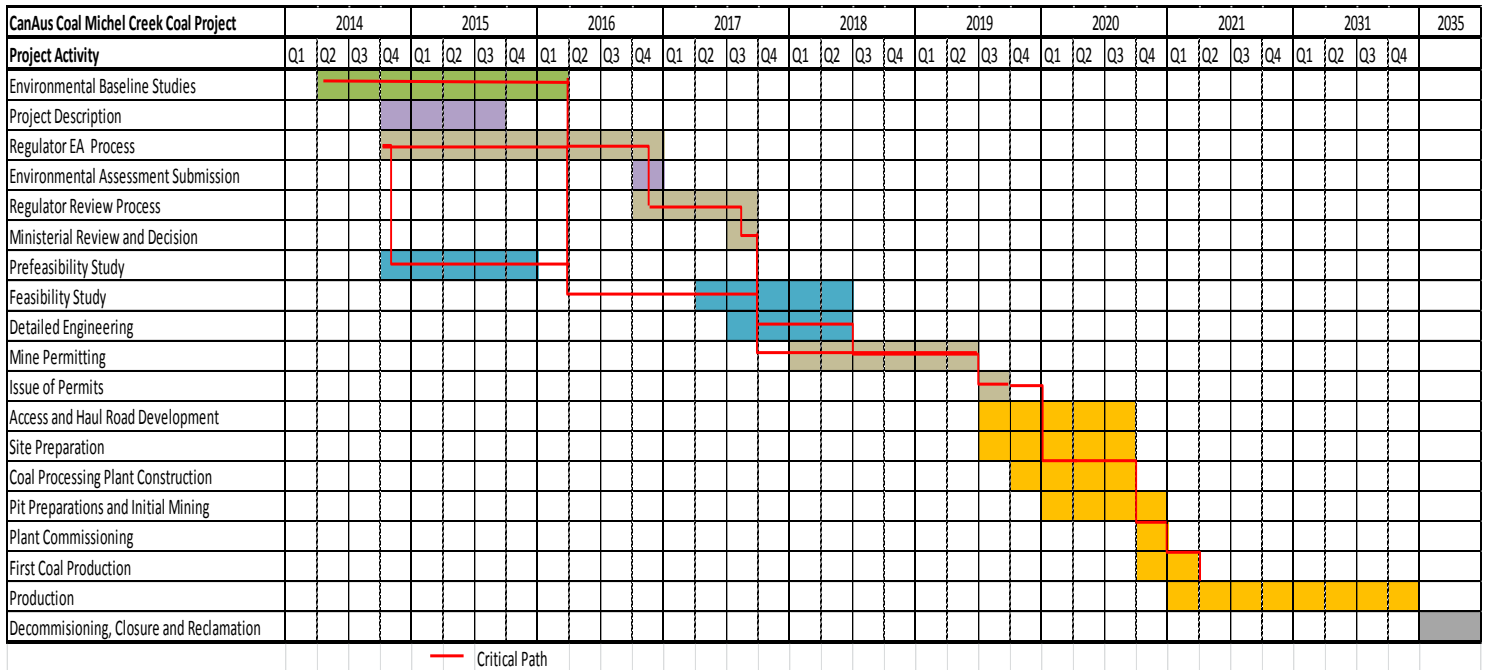
CanAus considère la zone du projet comme étant un site de friches industrielles, étant donné qu'il a déjà fait l'objet d'activités d'exploitation minière, avec environ 150 000 tonnes de charbon extraites

en vertu d'un précédent permis minier dans les années 1960 et les années 1990. En plus de cette activité minière, le secteur a été grandement exploité au cours des dernières années. Par conséquent, on estime qu'environ 20 % de l'empreinte totale du projet (1 000 ha.) a été perturbée par des activités industrielles précédentes. Ainsi, en tenant compte des plans d'exploitation futurs, plus de 60 % de la zone sera exploitée avant même que débute la construction sur la mine Loop Ridge.

CanAus a décidé de finaliser la conception de la mine et des infrastructures après le début du processus d'ÉE afin de permettre l'apport des organismes de réglementation, des Premières Nations, des Métis et du public en général au niveau de la phase de l'analyse des différentes alternatives et du processus de conception finale. Cela permettra à CanAus de prendre en considération une combinaison des exigences réglementaires, de l'utilisation traditionnelle, et des sensibilités environnementales et sociales, et de les associer simultanément aux diverses questions sur la faisabilité économique, et ce faisant, de réaliser une conception minière qui prend en compte la durabilité à long terme et l'objectif de CanAus qui souhaite laisser un héritage minier positif.

2.2 Calendrier de projet

Le calendrier conceptuel du projet de charbon cokéifiable Michel Creek est présenté dans le tableau ci-dessous.



Le calendrier prévu pour le projet est présenté ci-dessous :

- études de référence, approbation de l'évaluation environnementale et obtention des permis (T3 2013 – T3 2019);
- construction (T3 2019 – T4 2020);

- exploitation (T3 2020 – T4 2031);
- désaffectation (2031 – 2034); et
- fermeture et post-fermeture (2035).

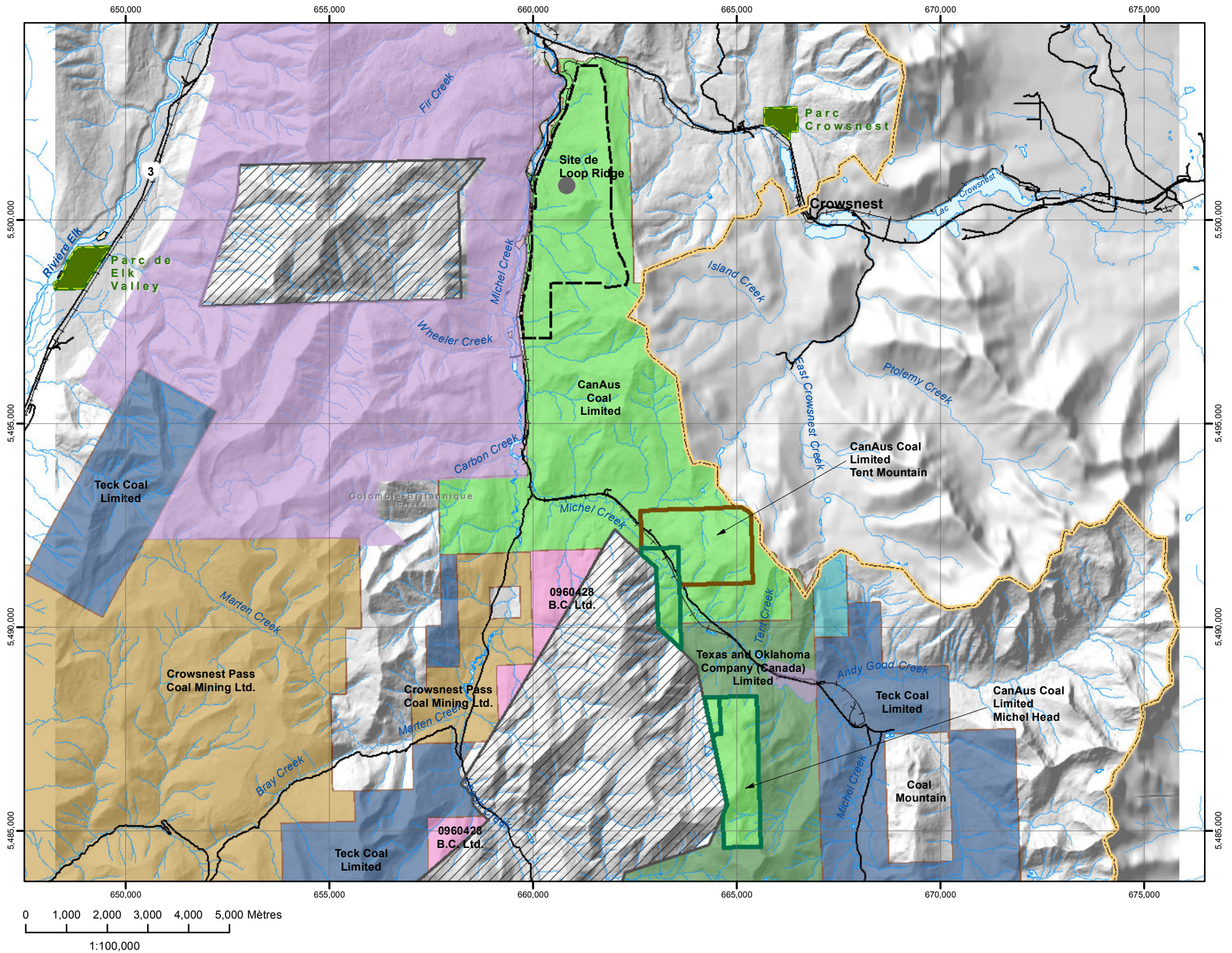


Légende

- Frontière provinciale
- Terrains de Teck
- Limite de la zone de perturbation potentielle
- Parcs
- RÉSERVE FÉDÉRALE DE CHARBON

Tenures de charbon

- 0960428 B.C. LTD.
- CANAUS COAL LIMITED
- COAL VALLEY RESOURCES INC.
- CROWSNEST PASS COAL MINING LTD.
- NEOLIFE HOLDINGS INC.
- NWP COAL CANADA LTD.
- TECK COAL LIMITED
- TEXAS AND OKLAHOMA COAL COMPANY (CANADA) LIMITED



Notes:
 1. NAD 1983 UTM Zone 11N
 2. Les délimitations des concessions de charbon sont tirées de la base de données en ligne de BC Mineral Titles (consultée en Juin, 2015)

Projet No.:	Projet:	Figure: B Zones des permis de Loop Ridge, Michel Head et Tent Mountain	
Date: Septembre, 2015	Projet de charbon cokéifiable Michel Creek		
Dessiné par:	Approuvé par:		
SMART MAP	Consult 5 Inc.		

2.3 Ouvrages proposés

De manière générale, le projet proposé comprendra :

- La construction et la modernisation de routes d'accès et le développement d'une installation de chargement des produits et d'un embranchement ferroviaire reliant CanAus à la ligne ferroviaire existante;
- la relocalisation du pipeline de gaz naturel de TransCanada, lequel traverse actuellement la propriété de Loop Ridge;
- la construction de systèmes de gestion des eaux conçus pour correspondre au *Plan sur la qualité de l'eau de Elk Valley* en ce qui concerne la gestion et le traitement des eaux touchées par les activités minières;
- la construction des installations de l'usine de traitement du charbon, de l'entretien et des bureaux administratifs, ainsi que les zones d'entreposage et les installations de traitement des eaux et des eaux usées;
- le développement d'une zone d'entreposage des explosifs et d'un système de livraison;
- le retrait et l'entreposage des sols dans des aires de stockage en vue d'une réutilisation durant la désaffectation et la remise en état progressives;
- le développement des excavations minières;
- le développement des zones d'entreposage de stériles;
- la production de résidus secs pour un dépôt mixte avec les stériles en vue de la construction d'une installation de gestion des stériles;
- la désaffectation et la remise en état progressives par remblaiement, dans la mesure du possible, des secteurs de fosse préalablement excavés au fur et à mesure des avancées du projet;
- la réhabilitation des secteurs où des activités d'extraction et de remblaiement ont été effectuées au cours de la durée de vie de la mine afin de satisfaire aux objectifs finaux convenus sur l'utilisation de la terre;
- la désaffectation finale et la fermeture dans le respect des paramètres de fermeture qui seront élaborés lors des consultations avec les organismes de réglementation, les Premières Nations et le public.

Les infrastructures additionnelles sur le site incluent, sans s'y limiter:

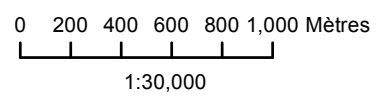
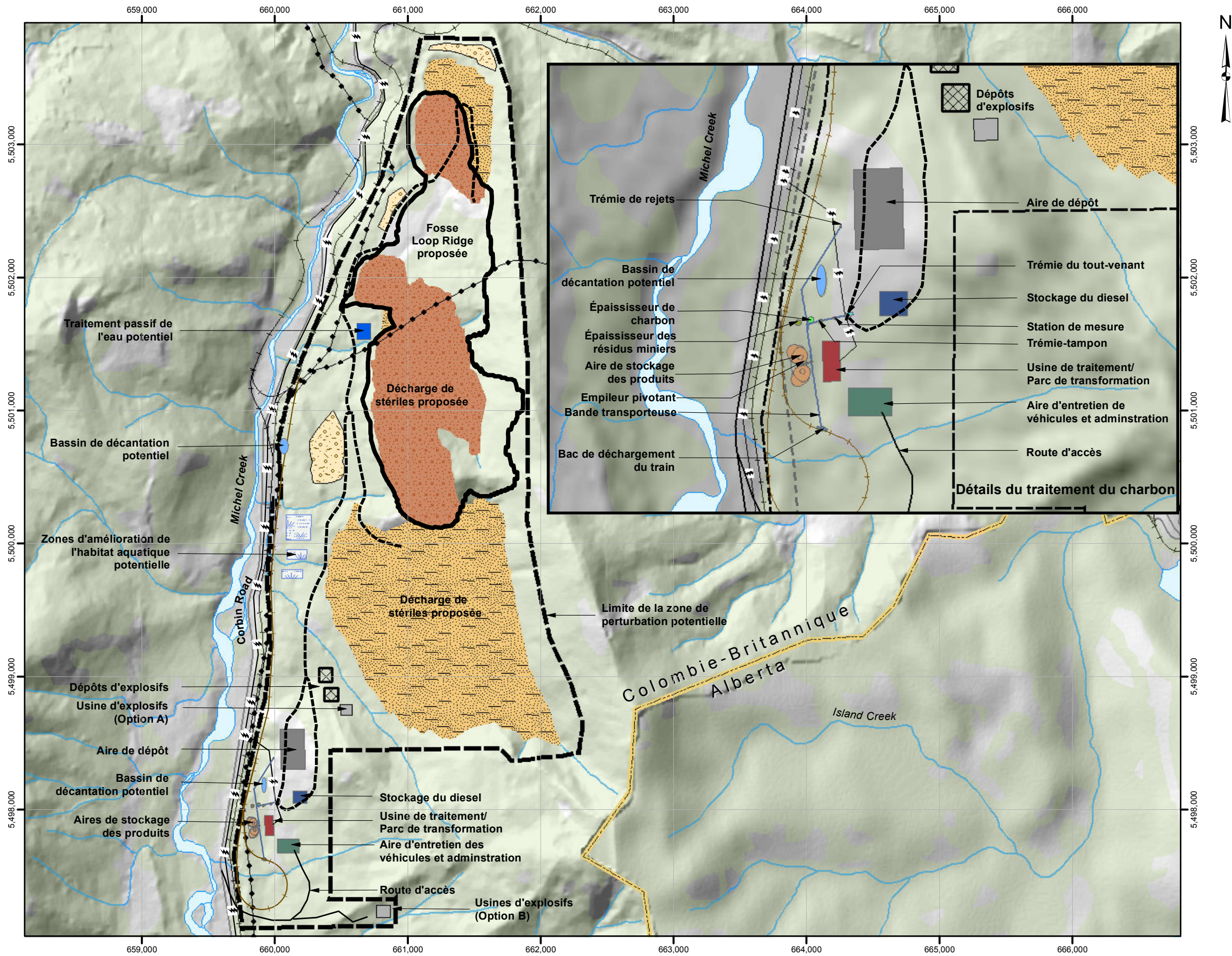
- des zones de déchargement et de stationnement;
- des installations de stockage du carburant, des matières dangereuses et des déchets;
- des puits d'assèchement de la mine, des pompes, des puisards et des canalisations;
- des bassins de sédimentation et des fossés de collecte des eaux de contact;
- des puits d'eau douce;
- la canalisation et le stockage de l'eau douce;
- des bornes d'incendie et un système de protection en cas d'incendie;
- une source d'eau potable; et
- un système de collecte et d'élimination des eaux usées.

Un aménagement conceptuel du site a été élaboré et est présenté à la figure C. La zone du projet est entourée d'installations de développement complètes, préexistantes et utilisables; elle n'a nullement besoin d'un camp d'hébergement et peut être reliée aux infrastructures routières, ferroviaires et d'alimentation en énergie actuelles, toutes situées à proximité de la propriété.



Légende

- Boucle ferroviaire conceptuelle
- Frontière provinciale
- Chemin de fer existant
- Fosse à ciel ouvert de CanAus proposée
- Route d'accès conceptuelle
- Ligne d'électricité conceptuelle
- Route de transport conceptuelle
- Pipeline existant
- Décharge de stériles proposée
- Épaisseur de charbon
- Stockage du diesel
- Aire de dépôt
- Aire de stockage des sols
- Usine de traitement/ Parc de transformation
- Aire de stockage des produits
- Trémie de décharge du tout-venant
- Empileur pivotant
- Trémie de rejets
- Station de mesure
- Trémie-tampon
- Épaisseur des résidus miniers
- Bac de déchargement du train
- Aire d'entretien des véhicules et administration
- Usine d'explosifs
- Dépôts d'explosifs
- Marais d'épuration (semi-passif)
- Limite de la zone de perturbation potentielle
- Couverture forestière
- Forêts récemment abattues



Notes:
1. NAD 1983 UTM Zone 11N

Projet No.:	Projet:
Date: Septembre, 2015	Projet de charbon cokéfiabie Michel Creek
Dessiné par:	Approuvé par:
SMART MAP	Consult 5 Inc.

Figure: C
Plan conceptuel du site



2.4 Activités du projet

Le plan conceptuel actuel de la mine utilise des méthodes d'extraction par gradins sur des fosses à ciel ouvert lors de phases distinctes afin de maximiser la gestion des stériles à l'intérieur de la fosse et de faciliter la désaffectation progressive des secteurs de la mine tout au long des 10 années de vie du gisement Loop Ridge. Avec cette méthode d'extraction, les veines de charbon sont exposées par des bouteurs chenillés et des excavatrices hydrauliques retirant les stériles. Un programme de forage et de dynamitage est utilisé pour décoller et fracturer les stériles afin de fournir une répartition des tailles de particules et un relâchement au sein de la roche permettant de travailler avec une extrême efficacité avec la flotte de pelleteuses et de camions de transport. Les stériles sont d'abord retirés de la fosse après que les camions de transport aient été chargés par les pelleteuses et sont disposés à l'extérieur de la zone d'extraction. Une fois que la capacité de la fosse sera disponible au sein de l'aire d'entreposage des stériles de l'ancienne fosse, les stériles seront disposés dans la fosse, dans la mesure du possible, afin d'optimiser leur transport et de réduire au minimum l'empreinte de la mine.

La conception actuelles de la fosse impliquent de développer en premier lieu la partie sud du gisement afin de créer des possibilités de remblaiement et de satisfaire aux exigences d'exploitation.

Le site central de traitement (CPS, pour Central Processing Site) inclut un système de manutention du charbon (CHS, pour Coal Handling System) et une usine de préparation du charbon (CPP pour Coal Preparation Plant). Le charbon tout-venant est stocké ou directement disposé dans le système de manutention du charbon en vue être traité par l'usine de traitement. L'usine de préparation du charbon utilise une combinaison de cyclones pour éléments lourds, de trieuses et de circuits de flottaison afin de retirer la cendre du charbon. Le charbon propre est séché à l'aide de filtres à disque hyperbare et de centrifugeuses, puis stocké ou chargé sur des wagons afin d'être transporté par train jusqu'au port. Les rejets seront asséchés en utilisant une combinaison de techniques d'épaississement et de presses à filtres.

Le projet ne prévoit pas avoir recours à la construction ou à l'utilisation d'une installation de gestion des résidus humides conventionnelle construite spécifiquement à cette fin, ni d'une « zone de retenue des résidus/digue de retenue des résidus » sur le site. Tous les déchets de l'usine de préparation du charbon seront asséchés et éliminés en utilisant un processus de dépôt mixte des résidus secs dans les stériles. L'élimination mixte des rejets de l'usine et des stériles de la fosse réduit la zone perturbée et facilite une phase post-fermeture efficace permettant un confinement à long terme des stériles.

Le plan d'extraction préliminaire prévoit une remise en état progressive de la fosse et des zones d'élimination des stériles. Le remblaiement par séquence des fosses créera une topographie en forme de gradins comportant pratiquement des niveaux supérieurs et des parois en pentes. Ces parois seront conçues et construites de manière à réduire le potentiel d'érosion et d'infiltration. Puisque le remblaiement suivra la progression de l'extraction, la remise en état sera effectuée

successivement et créera une topographie finale conforme aux critères convenus d'utilisation finale de la terre. La topographie finale sera nivelée de façon à respecter la topographie naturelle de la zone. La remise en état de la zone satisfera aux exigences d'utilisation finale de la terre qui seront convenues et inclura les caractéristiques de paysage et de couverture requises afin d'obtenir une conformité avec le Plan sur la qualité de l'eau de Elk Valley.

Le plan final de remise en état et de fermeture tiendra compte de la remise en état de toutes les zones perturbées par le retrait de toutes les structures non nécessaires à l'entretien et à la surveillance continue de la remise en état, et sera conforme aux objectifs d'utilisation finale de la terre.

Il est prévu qu'après la désaffectation, la remise en état et le suivi de la phase de la transition effectués, le site du projet retournera à un état qui permettra un usage de la terre similaire à celui existant avant le développement de la mine.

Afin d'évaluer pleinement les possibles impacts environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que les effets sur la santé et le patrimoine associés au développement du projet, CanAus a entrepris des études de référence en 2013, lesquelles devraient s'achever en 2016.

2.5 Cadre réglementaire

2.5.1 Contexte réglementaire provincial

Au niveau provincial, le projet est considéré comme un projet à évaluer étant donné que la capacité de production de la mine sera supérieure à 250 000 tonnes par année de charbon propre et causera une perturbation supérieure à 750 hectares là où une perturbation était interdite auparavant.

Il est prévu que le projet nécessitera, à tout le moins, des permis en vertu des lois provinciales suivantes : *Mines Act*, *Water Act*, *Environmental Management Act*, *Waste Management Act*, *Fire Services Act*, *Health Act*, *Highway Act*, *Heritage Act* et *Wildlife Act*.

2.5.2 Contexte réglementaire fédéral

Au niveau fédéral, le projet est considéré comme un projet désigné en vertu du *Règlement désignant les activités concrètes* de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* puisque la capacité de production de la mine dépassera les 3 000 tonnes par jour.

Diverses lois et réglementations ont été examinées. Voici celles qui peuvent s'appliquer au projet :

2.5.2.1 Loi sur les explosifs

Le projet Michel Creek, tel qu'il est proposé, comportera une manufacture d'explosifs sur le site et aura besoin de deux dépôts pour l'entreposage du matériel explosif. Ces installations seront des lieux sécurisés et seront verrouillées en tout temps afin d'empêcher que des animaux ou des personnes puissent y entrer. Le site comportera un premier dépôt pour les explosifs et un second dépôt pour les accessoires de dynamitage. Les dépôts seront construits et utilisés en conformité avec la réglementation fédérale et provinciale et respecteront ou excéderont les normes énoncées

dans l'édition de mai 2001 (ou les versions subséquentes) des *Normes relatives aux dépôts d'explosifs industriels* publiées par la Division de la réglementation des explosifs du ministère des Ressources naturelles du gouvernement du Canada et toute autre disposition et condition stipulée par les permis et les approbations requis.

2.5.2.2 Loi sur les pêches

Michel Creek borde la partie ouest de la propriété, mais se situe à l'ouest de Corbin Road, et le projet ne devrait pas traverser ce ruisseau (Michel Creek). Les infrastructures linéaires associées au projet (ex. : routes, lignes électriques, convoyeur, etc.) traverseront cinq affluents de Michel Creek. Les traverses de cours d'eau seront pleinement documentées et leurs stocks de poissons déterminés au cours des études de référence. Toute nouvelle traverse requise sur des cours d'eau poissonneux sera construite sous forme de structure à ouverture libre et en respectant les exigences énoncées dans la *Loi sur les pêches*.

2.5.2.3 Loi sur la protection des eaux navigables

Aucun aspect du projet Michel Creek proposé ne devrait comporter la possibilité de s'étendre jusqu'à des eaux navigables, ni d'entraver la navigation de quelque façon que ce soit.

2.5.2.4 Loi sur les transports au Canada

La principale ligne est-ouest du CP passe le long de la bordure nord-ouest de la propriété de Loop Ridge et un embranchement ferroviaire à partir de l'actuelle mine de Coal Mountain jusqu'à la ligne du CP passe le long de la limite ouest de la propriété Michel Creek. Il est prévu qu'un embranchement ferroviaire, et les installations de chargement connexes, sera construit à l'usine de préparation du charbon et sera relié à ligne ferroviaire du CP afin de faciliter l'expédition du charbon par chemin de fer vers les ports commerciaux de Vancouver, vers Prince Rupert ou vers d'autres terminaux portuaires. Il est supposé que l'approbation visant à construire l'embranchement ferroviaire nécessitera une approbation de la part de l'Office des transports du Canada en vertu de l'article 98(2) de la *Loi sur les transports au Canada*.

2.5.2.5 Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs

Les écosystèmes montagneux de la Elk Valley abritent généralement environ 300 espèces d'oiseaux, dont 200 représentent des habitants réguliers de la région. Les montagnes Rocheuses et le sillon des Rocheuses sont considérés comme étant un chemin migratoire entre les sites de reproduction au nord et les aires d'hivernage des oiseaux migrateurs au sud. Il est prévu qu'un nombre substantiel d'espèces d'oiseaux se retrouve à l'intérieur de la zone d'étude, utilisant autant leur habitat de reproduction que les routes migratoires.

2.5.2.6 Loi sur les espèces en péril

Une recherche dans la base de données du BC Conservation Data Centre (CDC) a permis d'obtenir une liste d'espèces végétales, animales et aquatiques désignées par la LEP, le COSEPAC, la liste

Rouge et la liste Bleue, qui pourraient se retrouver au sein de la zone d'étude régionale (ZER), selon les écosystèmes présents.

2.5.2.7 Soutien financier gouvernemental

Aucun financement du gouvernement fédéral ou provincial n'a été identifié pour le projet.

2.5.2.8 Loi sur les Indiens

Le projet Michel Creek ne sera pas situé sur des terres de réserve de Premières Nations, ni ne nécessitera un accès à des terres de réserve de Premières Nations.

2.5.2.9 Études régionales

CanAus n'est au courant d'aucune étude régionale formelle, tel que le définit la LCEE 2012. CanAus participe actuellement au CEMF (un cadre de travail pour la gestion des effets cumulatifs) régional et travaillera dans le cadre du EVWQP (Plan sur la qualité de l'eau de Elk Valley).

3 Paramètres physiques et biologiques

La propriété du projet de charbon cokéifiable Michel Creek est située au sein des bassins houillers de East Kootenay et fait partie de la ceinture structurelle des contreforts des montagnes Rocheuses, laquelle repose à l'est du sillon des Rocheuses canadiennes. Le bassin houiller d'East Kootenay est constitué de trois bassins distincts s'étendant à partir de la frontière nord du Montana, et connus respectivement sous les noms de Flathead, Crowsnest et Elk Valley. Ce sont les bassins houillers les plus importants de la province, ayant produit plus de 500 Mt de charbon (principalement du charbon métallurgique) depuis 1898. Les trois bassins reposent sur le groupe Kootenay du crétacé jurassique, lequel abrite la formation houillère de 100 à 700 m d'épaisseur de Mist Mountain. Les veines de charbon se retrouvent un peu partout à travers la formation, bien que les veines les plus épaisses se trouvent plus bas dans la section. La formation contient plus de 30 veines, ce qui pourrait constituer de 8 à 12 % de l'épaisseur de la formation. L'épaisseur cumulative du charbon dépasse les 70 m. La zone a connu des plissements et des failles de chevauchement de modérés à intenses, ce qui a occasionné un épaississement structurel et répétitif des veines. La catégorie du charbon varie entre bitumineux A à faible teneur en matières volatiles et haute teneur en matières volatiles, bien que la majorité du charbon soit de type bitumineux à teneur moyenne en matières volatiles et de catégorie métallurgique.

La propriété Michel Creek de CanAus est située sur l'axe nord-ouest des chaînons frontaux de la région physiographique des Rocheuses, laquelle est caractérisée par une série de montagnes abruptes orientées vers le nord-ouest, encaissées par des cours d'eau s'écoulant vers l'ouest. Les élévations se situent entre environ 1 280 mètres au-dessus du niveau de la mer, le long de Michel Creek, jusqu'à une hauteur de 1 640 mètres au-dessus du niveau de la mer à Loop Ridge. Loop Ridge est dominé par le pin tordu et le peuplier faux-tremble, ainsi que des épinettes et des sapins de Douglas en moins grand nombre. Une portion de la propriété de Loop Ridge a été très exploitée au cours des dernières années et est aujourd'hui recouverte d'herbacées, de graminées, de buissons et de jeunes plants.

En 1995, au moment de l'élaboration d'une EE pour la fosse McGillivray, la zone du projet était censée procurer un habitat d'hiver de grande qualité pour le cerf wapiti et l'orignal, un habitat d'hiver modéré pour le cerf mulot, et des aires de vêlage et de mise bas étaient présentes au-delà de la fosse de la mine et près de ligne du CN. Les études de référence effectuées par McGillivray Mining Ltd en 1995 ont rapporté des mouflons d'Amérique, des cerfs de Virginie et différents animaux à fourrure : lynx, martres, ours noirs, ours grizzly, loups et cougars. Les études de référence du projet Loop Ridge de CanAus ont débuté en 2013 et se poursuivront en 2015 et 2016. À ce jour, des traces de mouflons d'Amérique n'ont été constatées qu'une seule fois sur le site au cours des relevés fauniques hivernaux. Ces études fourniront une évaluation à jour de potentiels habitats des ongulés et des animaux à fourrure, tout en documentant la présence ou les signes de présence de ces animaux. Ces études procureront également une mise à jour de l'état de la végétation et des écosystèmes que l'on retrouve dans la région.

En plus de sa diversité biologique, la région est caractérisée par des perturbations anthropiques répandues dans le paysage. La majeure partie de la ZER a brûlé vers 1900, dans le cadre d'explorations minières précoces et d'autres développements, créant des zones importantes de forêt d'âge homogène. Des perturbations industrielles et linéaires d'envergure sont également présentes, en l'occurrence des autoroutes, un chemin de fer, des lignes électriques, des puits de gaz, des pipelines, des réseaux de routes d'exploitations, des blocs de coupe forestière et deux mines de charbon actives au sein de la région. Des portions de la zone de projet ont également souffert d'un pâturage intensif par le bétail local, bien que cela ne semble plus être le cas.

Michel Creek est la rivière la plus large dans la zone du projet et s'écoule vers le nord-ouest le long du flanc ouest de la propriété. C'est un affluent de la rivière Elk, laquelle s'écoule au sud vers le lac Kooconusa. À partir de l'extrémité sud du lac Kooconusa, la rivière Kootenai poursuit sa route pendant 90 km jusqu'aux États américains du Montana et de l'Idaho, pour revenir au Canada et au lac Kootenay. L'eau fait son chemin à travers le bras ouest du lac Kootenay, puis au sud afin de rejoindre la rivière Columbia à Castlegar, en Colombie-Britannique. La rivière Columbia finit sa course dans l'océan Pacifique à la frontière entre les États américains de Washington et de l'Oregon. De grands lacs de villégiature sont situés le long de la rivière Kootenay, incluant les lacs Kooconusa et Kootenay. Leach Creek et Marten Creek sont des affluents de Michel Creek et sont adjacents à la zone du projet. Michel Creek et ses affluents renferment de nombreuses espèces de poissons ayant une valeur commerciale, de subsistance et de pêche récréative, dont la truite fardée versant de l'Ouest, l'omble à tête plate, le ménomini de montagnes et l'omble de fontaine (truite mouchetée), ainsi que deux espèces habituellement non disponibles pour la pêche à la ligne : le naseux des rapides et le meunier rouge.

Le climat de la région est caractérisé par de longs hivers froids et de courtes périodes estivales, parfois chaudes, parfois plus fraîches, ainsi que de forts vents soufflant du sud vers le nord en suivant les vallées. L'exploitation minière à l'année est courante dans le secteur. Les conditions hivernales n'entravent aucunement les activités minières souterraines ou en surface. Les conditions climatiques extrêmes incluent :

- des températures moyennes quotidiennes se situant entre -7,7 °C et 15,4 °C;
- une température maximum extrême de 36,5 °C, enregistrée en août 1981;
- une température minimum extrême de -39,8 °C, enregistrée en décembre 1991;
- des précipitations mensuelles se situant entre 34,2 mm en août et 71,1 mm au mois de novembre; et
- les précipitations sont principalement sous forme de neige de novembre à mars.

3.1 Évaluation préliminaire des effets

Une évaluation préliminaire des effets potentiels du projet a été effectuée en se basant sur les connaissances actuelles du projet proposé et de l'environnement local. Les effets potentiels sont regroupés selon les cinq piliers identifiés par le BEE de la C.-B. Soit :

- L'environnement :
 - environnement physique
 - environnement biologique
- Le social
- L'économique
- La santé
- Le patrimoine

En outre, des aspects de la réglementation fédérale qui sont au centre d'une évaluation environnementale en vertu de la LCEE 2012 doivent être évalués, dont:

- les poissons et l'habitat des poissons;
- les autres espèces aquatiques;
- les oiseaux migrateurs;
- le territoire domanial;
- les effets pouvant traverser les frontières provinciales ou internationales;
- les effets pouvant se répercuter sur les peuples autochtones, tel que l'utilisation de leurs terres et de leurs ressources à des fins traditionnelles; et
- des changements à l'environnement qui sont directement liés ou nécessairement accessoires à une décision fédérale concernant un projet.

Dans tous les cas, une évaluation qualitative préliminaire des effets négatifs potentiels a été effectuée afin d'obtenir de l'information au profit de la conception de la mine et d'identifier les mesures d'atténuation susceptibles d'être requises pour prévenir d'importants effets résiduels négatifs.

En se basant sur cette évaluation préliminaire, le projet devrait avoir des effets positifs sur l'économie de la région et de la province, ainsi que des avantages connexes qui seront tirés de telles occasions économiques par le biais de la création d'emplois directs et indirects dans la région, d'opportunités de nouvelles formations et d'amélioration des compétences pour les employés locaux.

Selon cette évaluation préliminaire, les effets les plus importants associés au projet, tel qu'il est proposé, concernant l'écosystème sont potentiellement :

- la possible dégradation de la qualité de l'eau en raison d'un éventuel rejet de contaminants (ex. : sélénium, sulfate, nitrate et oligo-éléments) dans les voies d'eau en surface au cours des phases d'exploitation et de fermeture;

- la possible perturbation de la faune et de l'habitat faunique en raison du défrichage des terres prévu et des activités d'exploitation;
- les possibles émissions de poussière et de bruit durant les phases de construction et d'exploitation; et
- des effets potentiels sur les communautés de Premières nations et leurs ressources en raison des potentielles modifications de l'utilisation de la terre.

CanAus reconnaît que des effets sur l'écosystème non-identifiés à ce jour pourraient survenir au fur et à mesure que de nouvelles informations et technologies sont disponibles, et ce, après l'achèvement de l'évaluation environnementale. Si de tels effets sont identifiés, CanAus sera cohérente avec son approche visant à gérer les effets négatifs.

3.2 Qualité de l'eau

Le *Plan sur la qualité de l'eau de Elk Valley* (EVWQP pour Elk Valley Water Quality Plan) sert de base pour la compréhension des effets potentiels du projet sur la qualité de l'eau du projet.

Le document EVWQP est un plan exhaustif et documenté, approuvé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (BCMOE). Il a été élaboré par Teck Resources, en réponse à un décret provincial en vertu de l'Article 89 de l'*Environmental Management Act* de la Colombie-Britannique, et suite aux consultations auprès de nombreuses parties prenantes et les Premières Nations, notamment les communautés locales, la Première Nation Ktunaxa et tous les ordres de gouvernement.

La raison d'être du plan est « d'identifier une stratégie et de mettre en œuvre des solutions visant à faire face à l'augmentation des concentrations de sélénium et de nitrate dans l'eau au sein de la Elk Valley » (Teck Resources, 2014). En outre, avec une approche holistique axée sur la qualité de l'eau, le plan traite également de la surveillance et de l'évaluation des concentrations de cadmium et de sulfate, et, dans une certaine mesure de la formation de calcite dans la Elk Valley.

Un aspect clé du EVWQP est l'établissement de cibles de qualité de l'eau à court, moyen et long termes pour les paramètres préoccupants du bassin hydrologique de la rivière Elk, avec l'objectif de réduire les concentrations de constituants préoccupants de l'eau et d'atténuer les impacts potentiels. Tous les aspects du EVWQP visent à assurer la durabilité des ressources aquatiques et la pérennité de la santé humaine, tout en continuant à soutenir l'industrie de l'extraction du charbon métallurgique dans la région.

La mise en œuvre du EVWQP est un effort stratégique et accentué pour assurer des réductions éventuelles de ces paramètres préoccupants dans les plans d'eau locaux. La mise en œuvre du plan vise à faire en sorte également que la rivière Elk, et ses bassins versants, continuent de fournir un environnement propre et sain pour les plantes, les animaux et les humains, tout en permettant une industrie minière durable dans la région. Dans ce contexte, le projet intégrera la conception minière, la gestion environnementale et des mesures d'atténuation afin de respecter l'uniformité avec le EVWQP.

3.3 Les poissons et l'habitat des poissons

Le projet proposé n'occasionnera pas d'effets négatifs résiduels importants à la durabilité et à la productivité continue de la pêche récréative, commerciale ou autochtone dans Michel Creek ou la rivière Elk.

La fosse Loop Ridge et l'aire de stockage des stériles devraient modifier la trajectoire du courant des sources de seulement trois petits cours d'eau poissonneux qui se déversent dans Michel Creek. Des canaux de dérivation seront incorporés à la conception de la mine afin de dériver des débits d'eau propre dans ces affluents autour des installations pour réduire la contamination potentielle. Ces fossés de dérivation offriront également la possibilité de créer un habitat aquatique de compensation. La construction des systèmes de gestion des eaux visant à obtenir l'uniformité avec le EVWQP pourrait nécessiter une autorisation de la part de Pêches et Océans Canada (MPO). Les consultations auprès de représentants du MPO se poursuivront afin de déterminer la nécessité d'obtenir une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* de cet organisme.

3.4 Oiseaux migrateurs et oiseaux nicheurs

Un grand nombre d'espèces d'oiseaux devrait se retrouver à l'intérieur de la zone d'étude, utilisant autant leur habitat de reproduction que les routes migratoires. CanAus entend effectuer toutes les activités de défrichage de la végétation et autres perturbations similaires avant ou après les périodes migration de pointe et de nidification des oiseaux, soit lorsque les espèces migratrices et nicheuses touchées seront absentes. Par conséquent, le projet proposé ne devrait pas affecter de manière importante les oiseaux migrateurs puisqu'il y aura suffisamment d'habitats convenables dans le secteur. Aucune perturbation et un minimum d'activités régulières se dérouleront près des berges, ainsi le projet proposé aura des répercussions négligeables sur les oiseaux de rivage. Malgré tout, CanAus s'engage à effectuer des études appropriées sur les oiseaux nicheurs et la migration des oiseaux au cours de l'EE.

3.5 Espèces en péril

Une recherche initiale dans la base de données du BC Conservation Data Centre (CDC) a fait ressortir une liste d'espèces végétales et animales désignées par la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* ou par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), ainsi que des espèces désignées par la liste Rouge et la liste Bleue de la Colombie-Britannique, pouvant se retrouver au sein de la zone d'étude régionale (ZER), selon les écosystèmes présents. Celles-ci comprennent, mais sans nécessairement s'y limiter :

- Carcajou (*Gulo*) – Espèce préoccupante (LEP);
- Pin à écorce blanche (*Pinus albicaulis*) – En voie de disparition (COSEPAC);
- Crapaud de l'Ouest (*Anaxyrus boreas*) – Préoccupante (COSEPAC);
- Petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) – En voie de disparition (COSEPAC);
- Grenouille léopard (*Lithobates pipiens*) – En voie de disparition (COSEPAC);

- Blaireau d'Amérique (*Taxidea taxus*) – En voie de disparition (COSEPAC); et
- Ours grizzli (*Ursus arctos*) – Préoccupante (COSEPAC).

CanAus a débuté l'élaboration d'un plan d'action pour la biodiversité (PAB) avec l'objectif d'obtenir un impact positif net sur la biodiversité au cours de la durée de vie du projet, notamment tout au long de l'exploration, de la construction, de l'exploitation, de la désaffectation et de la remise en état. Un PAB est un programme reconnu internationalement afin de traiter les espèces et les habitats en péril et est conçu pour protéger et restaurer les systèmes biologiques.

3.6 Le territoire domaniale

Le projet ne sera pas situé sur des terres de réserve de Premières nations, ni ne nécessitera un accès à travers des terres de réserve de Premières nations ou des propriétés du territoire domaniale tel des parcs nationaux ou la Réserve fédérale de charbon, et le projet ne devrait pas non plus occasionner des impacts ou des effets qui traverseront les frontières provinciales ou internationales. Le projet se situe à quatre kilomètres de la plus proche Réserve fédérale de charbon, à 72 kilomètres de la frontière avec les É.-U. et à 88 kilomètres du Parc National de Waterton Lakes. Il est peu probable que le projet ait un impact sur la Réserve fédérale de charbon ou le Parc National, en raison des importantes barrières naturelles, cependant, CanAus évaluera les effets potentiels de ce territoire domaniale lors de l'ÉE, ainsi que les effets transfrontaliers potentiels.

3.7 Effets cumulatifs

CanAus a commencé à évaluer de manière exhaustive les impacts cumulatifs associés au projet proposé, y compris ce qui suit :

- les effets combinés de toutes les étapes du cycle de vie du projet;
- les effets du projet proposé lorsque celui-ci est ajouté aux autres projets ou activités passés, présents et raisonnablement envisageables dans la région;
- la combinaison des effets du projet proposé ajoutée aux impacts d'une expansion ou d'une modification du projet;
- les effets totaux ou le risque total d'effets issus de l'exploitation du projet sur une longue période (en prenant en considération la probabilité d'extensions ou d'expansions à la durée d'exploitation du projet);
- les effets des installations auxiliaires pouvant ne pas faire partie du projet du promoteur, mais qui sont essentiels à la mise en œuvre du projet (ex. : pipelines, routes, lignes de transmission); et
- toute activité ou tout développement additionnel qui pourrait être rendu possible ou encouragé en raison de la mise en œuvre du projet.

CanAus s'engage à travailler avec le ministère de l'exploitation des Forêts, du Sol et des Ressources naturelles de la Colombie-Britannique (BCMFLNRO) dans le développement du cadre de travail pour la gestion des effets cumulatifs de Elk Valley (CEMF pour Cumulative Effects Management Framework). CanAus est récemment devenu membre du groupe de travail du CEMF.

3.8 Les peuples autochtones

Le projet ne sera pas situé sur des terres de réserve de Premières nations, ni ne nécessitera un accès à travers des terres de réserve de Premières nations.

Le projet se situe à l'intérieur du territoire traditionnel revendiqué par la nation Ktunaxa et présente également un intérêt potentiel pour la bande indienne de Shuswap, la nation Stoney Nakoda et la nation Piikani. Les communautés ktunaxa au sein de la nation Ktunaxa qui pourraient être intéressées par le projet, ou potentiellement touchées par celui-ci, incluent :

- **la Première nation ʔakisq̓nuk** (anciennement la bande de Columbia Lake, Windermere);
- **ʔaq'am** - la bande de St. Mary's (Cranbrook);
- **ʔakinkumʔasnuq̓iʔit** - la bande indienne de Tobacco Plains (Grasmere);
- **Yaqaṇ nuʔkiy** - la bande de Lower Kootenay (Creston).

Des représentants récemment identifiés de la nation Métis de la région seront parties prenantes de toutes les consultations futures.

4 Activités de consultation et de participation

CanAus a effectué plusieurs consultations durant la phase d'exploration ainsi qu'au cours de la préparation de la description de projet. Ces consultations impliquaient, mais sans en exclure d'autres :

- la nation Ktunaxa (rencontres initiales et introductions);
- la bande indienne de Shuswap (rencontres initiales et introductions à propos d'intérêts économiques et de développement);
- l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;
- BC Environmental Assessment Office (BC EAO);
- le ministère de l'Environnement de la C.-B. (BC MOE);
- le ministère de l'exploitation des Forêts, du Sol et des Ressources naturelles de la C.-B. (BC MFLNRO);
- le ministère de l'Énergie et des Mines de la C.-B. (BC MEM);
- les gouvernements locaux;
- les groupes locaux de préservation et d'ONG; et
- des regroupements de gens d'affaires, tels que la Chambre de Commerce.

4.1 Plan de consultation et de participation

CanAus est déterminée à poursuivre des activités de communication, de consultation et de participation continues avec les Ktunaxa, les autres groupes autochtones intéressés, les communautés et les parties prenantes, pour tout ce qui concerne le développement futur du projet et les activités connexes (c.-à-d. les explorations ultérieures dans la région). CanAus continuera à demander l'avis des Premières nations et des parties prenantes sur les méthodes et les outils les plus efficaces en matière de communication et de consultation. Une liste initiale d'individus et d'organisations qui ont été consultés (et qui continueront d'être consultés) au cours de la préparation de la description de projet et de la demande d'évaluation environnementale comprend :

- la communauté locale;
- les élus et les principaux membres du personnel administratif;
- les groupes tels les Chambres de Commerce, les clubs philanthropiques, les associations de pêcheurs et de chasseurs, les autres groupes tels que les associations de VTT et les clubs de ski;
- les citoyens intéressés;
- les groupes industriels tels Teck, Canfor, BC Hydro, CP Rail, Jemi Fiber Corp.;
- les groupes de recherche travaillant dans la Elk Valley, tels que l'Université de Calgary, l'Université de Lethbridge, l'Université Simon Fraser et l'Université de Waterloo;

- les organisations non gouvernementales (ONG) telles que Wildsight, Elk River Alliance, Y to Y, Conservation de la Nature;
- les groupes de professionnels et de pédagogues ainsi que les établissements d'enseignement (ex. : College of the Rockies)
- Columbia Basin Trust.

Les détenteurs de tenure et les autres groupes d'intérêt impliqués incluent :

- les propriétaires fonciers (ex. : Jemi Fibre Corp.);
- d'autres membres de l'industrie de l'abattage forestier;
- les guides de pourvoirie;
- les trappeurs;
- les installations récréatives de type commercial;
- TransCanada Corporation;
- le chemin de fer CP et les intérêts associés; et
- d'autres groupes identifiés au cours du processus de consultation.

D'autres groupes peuvent également exprimer leur intérêt à être inclus dans le processus de consultation. Ces groupes seront alors également pris en compte.

Les activités de consultation publique prévues comprennent ce qui suit :

- des assemblées communautaires (formelles et informelles);
- des rencontres avec les parties prenantes clés;
- des conférences téléphoniques ou des rencontres via Internet;
- des ateliers sur des sujets particuliers reliés au processus ÉE (ex. : description de projet, identification des composantes valorisées (CV), effets cumulatifs);
- des groupes de discussion (groupes cibles) ou des groupes consultatifs;
- des visites du site;
- des groupes de discussion informelle (rencontres impliquant des conversations par petits groupes de 3 ou 4 personnes, faisant ensuite rapport à un autre groupe plus large);
- des portes ouvertes;
- la création d'un site Web et d'une documentation imprimée;
- la collaboration avec les médias locaux;
- un système de suivi des questions et des réponses;
- un avis public des événements et des rencontres, statut du projet; et
- des communications et rapports complets sur le processus de consultation.

4.2 Consultation des groupes autochtones

Un plan de consultation et de participation axé sur les groupes autochtones a été élaboré et sera mis en œuvre afin :

- de consulter la nation Ktunaxa en tant que Première nation reconnue par le gouvernement comme ayant des intérêts légaux dans le projet;
- de faciliter le développement d'une relation et d'assurer une circulation des informations respectueuse et efficace dans les deux sens entre l'équipe de CanAus, les Ktunaxa et tout autre groupe autochtone intéressé;
- d'éclairer et de contribuer aux études de référence et au processus d'EE au fur et à mesure que les problèmes, les enjeux, et les exigences sont identifiés;
- procurer à la nation Ktunaxa et aux autres groupes autochtones des occasions de tirer parti du projet;
- fournir des informations et un soutien possible au développement de la capacité quant aux occasions ciblées lors de l'élaboration de toutes les phases du projet, à partir des études initiales et de la construction, en passant par l'exploitation, la réhabilitation et la désaffectation; et
- s'assurer que les méthodes, les enjeux, les résolutions de problèmes et les résultats de ce processus sont documentés afin de contribuer au processus de l'ÉE du projet, et ce, d'une façon informative et transparente.

Dans tous les cas, le but des activités de participation et de consultation auprès de la Nation Ktunaxa, ainsi que les consultations auprès des autres groupes autochtones intéressés a été et continuera :

- de procurer de l'information afin de s'assurer que des renseignements adéquats sont diffusés concernant la nature des activités proposées et qu'il y a une sensibilisation quant aux impacts environnementaux potentiels, incluant des plans à court, moyen et long termes, dans la région.
- d'organiser des rencontres par accord mutuel avec les représentants compétents ou des personnes désignées et autorisées officiellement afin de discuter des moyens appropriés de prendre connaissance des exigences particulières des communautés.
- d'encourager à identifier et discuter des impacts potentiels particuliers du projet sur les droits et la propriété des Ktunaxa.
- de considérer le point de vue des Ktunaxa et autres peuples autochtones, et lorsque nécessaire, travailler de concert afin d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs.

En se servant des principes et des processus Ktunaxa, des études sur l'Utilisation traditionnelle et le Savoir traditionnel (UT/ST) pour le projet seront élaborées aux cours des études de référence et du processus d'ÉE. Les études UT/ST complètent les études scientifiques contemporaines, procurent de l'information sur les intérêts des Autochtones et clarifient l'information technique, scientifique et autochtone associée à l'utilisation et au savoir traditionnels et actuels de la zone du projet. CanAus entend travailler avec les leaders et les détenteurs du savoir de la Nation Ktunaxa et tout autre groupe autochtone intéressé afin de rassembler et recueillir les informations UT/ST spécifiques au site.

4.3 Principaux commentaires et préoccupations exprimés à ce jour

CanAus a été informée par les représentants du Conseil de la nation Ktunaxa que le Conseil de la nation Ktunaxa ne s'engage généralement dans de nouveaux projets sur le territoire des Ktunaxa seulement lorsqu'une ordonnance en vertu de l'article 10 est émise lors du processus d'ÉE par le BCEAO. En vertu de ces circonstances, il n'est pas possible de fournir de commentaires initiaux, ni de faire part de préoccupations.

Divers organismes de réglementation et le public ont fait part de leurs commentaires de manière informelle à CanAus. Les principaux points abordés sont présentés ci-dessous.

4.3.1 Thèmes généraux

- les gens sont heureux de l'ouverture d'une nouvelle mine et la voient comme un coup de pouce pour l'économie locale. Une impulsion économique qui créera des emplois;
- les chasseurs ont exprimé leurs préoccupations concernant l'accès aux zones de chasse et également au sujet de la perte d'une vaste portion de terre non aménagée sur la propriété;
- les pêcheurs ont exprimé leurs préoccupations concernant une possible contamination de Michel Creek;
- des préoccupations de nature générale ont été exprimées au sujet de la perte d'accès à la vallée Michel Creek puisqu'il y a déjà quantité de développements linéaires et que la mine proposée viendrait s'ajouter à l'espace utilisé par le chemin de fer et les routes;
- la nécessité, de manière générale, de se conformer au EVWQP et de protéger la qualité de l'eau; et
- veiller à ce que les groupes travaillant sur le processus des effets cumulatifs soient inclus dans les consultations.

4.3.2 Préoccupations environnementales

- la qualité de l'eau;
- le sélénium;
- les effets cumulatifs;
- la connectivité des habitats;
- la conception de la décharge de stériles;
- les installations de gestion des résidus miniers et de traitement actif de l'eau; et
- la qualité de l'air.

4.3.3 Préoccupations socio-économiques

- la création d'emplois;
- la durée de vie de la mine;
- l'aspect visuel;
- la viabilité économique; et
- l'accès récréatif.

Fin du document
